

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Guillaume-Ernest Cresson, 28 avril 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume-Ernest Cresson, 28 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (97r, 98r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Cresson que de Luynes a renouvelé les expériences faites par Barral et Pélégot, et que les trois quittent Guise avec la certitude de son bon droit et espèrent lui donner le jeudi suivant les épreuves de leur rapport. Il signale à Cresson que les experts souhaitent qu'il aille rendre visite au président de la cour de Nancy, mais Godin indique qu'il est terriblement fatigué et qu'il doit être à Laon le 10 mai pour une session extraordinaire du conseil général de l'Aisne sur une grave question de chemin de fer. Il demande à Cresson si une lettre au président de la cour pourrait suffire et si un voyage à Nancy ne l'obligerait pas à rendre une visite de politesse à M. Godelle

[alors procureur général à Nancy]. La copie d'une note (folio 98r) est jointe à la lettre : Godin rend compte de ses échanges avec de Luynes sur la nouveauté du procédé d'émaillage breveté en 1862.

Notes

- Le brevet de 1852 auquel Godin fait référence est un certificat d'addition n° 12793 pour la décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine, déposé le 27 décembre 1852 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB12793, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023)
- Le brevet de 1862 auquel Godin fait référence dans la note jointe à la lettre est le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB52945, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 3 janvier 2023).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Chemins de fer](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Barral, Jean-Augustin \(1819-1884\)](#)
- [Camille Godelle \(1832-1899\)](#)
- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [École des arts et métiers \(Paris\)](#)
- [École polytechnique \(France\)](#)
- [Luynes, Victor de \(1828-1904\)](#)
- [Péligot, Henri](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 28 Avril 1874.

Cher Monsieur,

Mr. de Luyne vient de renouveler les expériences précédemment faites par Mr. de Barral et Peligot. Les trois Messieurs quittent Guise avec la plus entière conviction de mon bon droit.

Ils espèrent pouvoir vous donner jeudi les épreuves de leur rapport. Ils ont l'intention de vous voir et de causer de mon affaire avec vous, ils se proposent de vous demander si je ne devrais pas aller à Nancy rendre visite au Président de la cour.

Je suis horriblement fatigué, et j'ai écrit à vous pour une grosse question de chemins de fer, au sujet de laquelle je dois être

inmanquablement à Lyon, le 10 Mai prochain, pour une session extraordinaire du conseil général de l'Alsace.

Je demandais donc à ces Messieurs s'il ne serait pas suffisant que j'adresse une lettre au Président de la cour, or je vous demande, à vous, si mon voyage à Nancy ne me créerait pas l'obligation de rendre une visite de politesse à Mr. Godelle vis-à-vis duquel, vous le savez, je suis dans une situation assez délicate.

Dites, je vous prie, votre sentiment à Mr. Barral sur cette question, si vous ne me l'écrivez vous-même.

Notre bien dévoué

Godin

Notes

M. de Luyves m'a posé cette question : comment peut-on caractériser le produit nouveau que vous avez fait par vos nouveaux procédés d'émaillage ?

J'ai répondu : mon produit n'a pas le caractère déterminé d'une machine ou d'un appareil composé d'agencement nouveaux, puisque mon application d'émaillage se fait à toute sorte d'objets.

C'est plutôt à mes yeux une application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un produit industriel (article 8.)

C'est aussi et surtout un changement, un perfectionnement, une addition à mon brevet de 1859, dont j'ai fait l'objet d'un brevet principal (article 16 et 17.)

Le produit de 1869 est supérieur à celui de 1859, il s'obtient par emploi de matières différentes.

Les procédés jusqu'alors en usage pour l'emploi des émaux

espagnols ne permettaient pas d'obtenir des fonds émaillés sur toutes sortes de matières, ni ayant la qualité et la solidité de ceux que je fais.

M. de Luyves s'est aussi préoccupé de l'émaillage sur deux couches, dont on m'a fait une objection.

Le premier émaillage transparent est obtenu dans mon brevet de 1859, j'ai, le premier, par un brevet principal d'addition expliqué les émaux espagnols ; je les ai même indiqués en deux couches, une d'émail transparent, l'autre de grains d'émail coloré, dans le certificat d'addition de ce

brevet pris dans l'année même. Les émaux transparents et de couleur les uns sur les autres sont donc indiqués dans mes brevets. M. de Luyves s'en est bien rendu compte.

Causé de tout cela, je vous prie, mes Messieurs, de votre conviction et complète, ce qu'il faut c'est de bien le rendre et d'accord avec la jurisprudence.